

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 5 mars 2012
à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mme Marthe Garneau

MM. Sylvain Baron, Steve Lambert, Pierre Lavigne et sous
la présidence de Daniel Lafond, maire.

Absence(s) : MM. Sylvain Jacques et Gilles Vallières

Nombre de citoyens : 17

Est également présent M. Mario Picotin, Directeur général/Secr.-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1) Prière**
- 2) Ordre du jour – Adoption**
- 3) Conseil**
 - a) Rapport du maire
- 4) Période de questions**
- 5) Procès-verbaux - Adoption**
 - a) Procès-verbaux des 16 janvier et 6 février 2012 – Adoption
- 6) Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Décembre 2011 et février 2012
 - b) Taxe de non-résidants
 - b.1) Remboursement
 - c) Aide aux familles – Couches de coton; remboursement
 - d) Plan triennal d'immobilisation 2012-2014 – Dépôt
 - e) Service Interac – Inscription
 - f) Conseil – Souper de Noël
- 7) Dossiers municipaux**
 - a) Comité du personnel
 - a.1) Politique de harcèlement – Reddition de compte 2011 (reporté)
 - a.2) Directeur des incendies - Fériés; remboursement
 - a.3) Directeur des incendies – Conditions de travail
 - a.4) Pompiers - Formation; rémunération
 - b) Coop de services de santé Robert-Verrier - Taxes
 - c) Formations - Autorisation
 - c.1) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Formation sur l'éthique; rappel
 - c.2) Gestion des eaux pluviales

- c.3) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Congrès 2012
- c.4) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Commission itinérante; développement durable
- d) Rue Saint-Joseph – Vente de terrains
- e) Expo agricole – Rencontre (reporté)
- f) MTQ – Route 255 (rue Saint-Louis); réaménagement
- g) MTQ – Route 122 (rue Principale); réfection
- h) MTQ – Rue Principale/traverse scolaire; relocalisation
- i) Infotech – Banque d’heures
- j) Règl. # 368 – Vidange des fosses septiques; autorisation
 - j.1) Service de vacuum D.L. inc. – Permis d’entrepreneur (reporté)
 - j.2) Vacuum Drummond inc. – Permis d’entrepreneur
 - j.3) Vacuum 2000 inc. – Permis d’entrepreneur (reporté)
 - j.4) Pompage Sanivert – Permis d’entrepreneur
- k) Commission scolaire des Chênes – Nouvelle école; suivi
- l) Hôtel de ville – Rénovation
- m) Bâtiments municipaux – Accès et sécurité
- n) Élections 2013 – Districts électoraux
- o) FQM – Loi sur la Qualité de l’Environnement/appui
- p) Transport Diligence – Protocole 2012; nomination et autorisation

8) Règlements municipaux

- a) Règl. # 411 – Rémunération des élus; adoption
- b) Règl. # 412 – Puits artésiens et de surface/protection; adoption
- c) Règl. # 413 – Districts électoraux 2013; avis de motion (reporté)

9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme (21/02/2012) - Dépôt
- b) Permis de construction – Janvier et février 2012
- c) Rue Saint-Joseph - Prolongement
 - c.1) Lot 4334115 et 4334116 – Caractère de rue
 - c.2) Lot 4334115 – Caractère de rue
- d) 880 Rang 4 Simpson – Usage/amendement au zonage
- e) Rue Saint-Joseph – Logement au sous-sol/amendement au zonage
- f) 5155 Route 122 – CPTAQ/appui
- g) Comité d’embellissement - Terrains; orientations

10) Urbanisme – PIIA

11) Travaux publics

- a) Comité des travaux publics (27/02/2012)
 - a.1) OMH – Épandage d’abrasif
 - a.2) V. Leclair – Rue Beauséjour/projet de tournage; autorisation
- b) Zone scolaire – Panneaux (reporté)
- c) Parc Guèvremont – Aménagements (reporté)

12) Aqueduc / égout

- a) Rue Saint-Hilaire – Aqueduc/égout; mandat
- b) JLM Construction – Projet développement domiciliaire (reporté)
- c) Transport d’eau 2011 – Demande d’aide financière

- d) Rue Saint-Hilaire – Laboratoire LVM; frais supplémentaires
- e) Approvisionnement en eau – Orientations (reporté)

13) Service incendie & sécurité publique

- a) Camion-citerne # 1 – Réparations (reporté)
- b) Rapport des sorties – Février 2012

14) Office municipal d’habitation (OMH)

15) Loisirs & Commandites

- a) Jeux du Québec d’hiver 2015 - Appui
- b) Société de l’aréna – Procès verbaux (.././2012); dépôt

16) Certificats de disponibilité

- a) Certificat de disponibilité C-04/12

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l’assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

1641.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d’adopter l’ordre du jour.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. CONSEIL

a) Rapport du maire

- Rencontre Solidarité rurale; politique de la ruralité
- Rencontre MTQ – Traversées d’agglomération
- FQM – Rendez-vous juridiques

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

a) Procès-verbaux des 16 janvier et 6 février 2012 – Adoption

1642.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu que :

- le procès-verbal du 16 janvier 2012 soit adopté tel que présenté.

- le procès-verbal du 6 février 2012 soit adopté en apportant la correction suivante à la résolution # 1638.02.12, savoir :

« Il est résolu :

- de retenir les services de monsieur Alexandre Langlois à titre de préventionniste pour le Service incendie de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- que, conformément à l'offre d'emploi publiée le 26 octobre 2011, monsieur Langlois sera responsable de la mise en oeuvre du programme de prévention sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- que monsieur Langlois relèvera du directeur des incendies pour la gestion et l'application du programme de prévention et de la directrice générale adjointe pour les aspects administratifs;
- d'appliquer une période de probation de six (6) mois avec une évaluation du dossier après trois (3) mois;
- d'établir la rémunération hebdomadaire à 630,00 \$, le tout équivalant à 35 heures/semaine pour la première année de service;
- d'accorder pour ce poste les avantages sociaux applicables aux employés de bureau. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Décembre 2011 et février 2012**

1643.03.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses pré-autorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses des mois de décembre 2011 et février 2012, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats :	- 2011	968,94 \$
	- février 2012	212 405,48 \$
Déboursés directs :	- 2011	280,78 \$
	- février 2012	196 855,80 \$
Remboursement des dépenses :	- février 2012	134,70 \$
		<hr/>
	Total :	410 645,70 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Taxe de non-résidants**

b.1) **Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 1589.12.11 concernant la participation municipale dans le dossier;

1644.03.12 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu d'acquitter les frais relatifs au remboursement de la taxe de non-résidants, pour des activités de décembre 2011 et février 2012, selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 1 047,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Aide aux familles – Couches de coton; remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 1590.12.11 concernant la participation municipale dans le dossier;

1645.03.12 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches de coton en février 2012, et ce, selon la liste déposée et pour un montant total de 68,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Plan triennal d'immobilisation 2012-2014 – Dépôt

Suite aux discussions menées lors de la préparation du budget, dépôt du plan triennal d'immobilisation pour la période 2012–2014 est fait. Avis est donné que le dossier est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité.

Copie est remise aux membres du conseil.

e) Service Interac - Inscription

1646.03.12 Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- d'inscrire la municipalité au service Interac, et ce, tel qu'offert par la Caisse populaire Desjardins pour les transactions par carte de débit dans un premier temps;
- dans le cas des transactions par carte de crédit, de réévaluer les besoins si la demande le justifie et, le cas échéant, d'ajouter le service;
- d'autoriser la directrice générale adjointe ou le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Conseil – Souper de Noël

Considérant les dispositions du règlement # 394 relatif au remboursement des dépenses pour les élus;

1647.03.12 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter, sur présentation des pièces justificatives, les frais de repas présentés par les membres du conseil pour le souper de Noël tenu le 17 février 2012, et ce, jusqu'à concurrence de 33,25 \$ (taxes et pourboire inclus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Comité du personnel

a.1) Politique de harcèlement – Reddition de compte 2011 (reporté)

a.2) Directeur des incendies - Fériés; remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution 963.10.10 concernant les fériés à payer;

Considérant la demande faite par le directeur pour le remboursement des fériés pour les années 2010 et antérieures;

Considérant les dispositions de l'article 115 de la Loi sur les normes du travail concernant la période de prescription applicable aux demandes de remboursement de congés fériés;

Considérant que les congés fériés sont inclus dans la prestation de travail;

Considérant l'analyse faite du dossier et la recommandation donnée par le comité du personnel (Réf. p.-v. comité du personnel, 24/02/2012 p. 1);

1648.03.12 Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande de remboursement pour les congés fériés.

Le vote est pris :

Contre : M. Garneau et S. Baron

Pour : P. Lavigne, S. Lambert et D. Lafond

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

a.3) Directeur des incendies – Conditions de travail

Considérant l'énoncé de la résolution # 07.03.06.048 concernant les conditions de travail associées au poste de directeur des incendies;

Considérant l'énoncé de la résolution # 1648.03.12 concernant les congés fériés et les discussions menées en comité du personnel sur l'ensemble du dossier;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'énoncé de ladite résolution et de préciser les conditions de travail associées au poste;

1649.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de revoir et préciser avec le comité du personnel l'ensemble des conditions de travail associées au poste de directeur des incendies;
- que rapport soit fait à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.4) Pompiers - Formation; rémunération

Considérant que la formation de base est un pré-requis pour être pompier;

Considérant la politique municipale appliquée à ce jour pour le remboursement de certains frais associés aux formations de base;

Considérant qu'il y a lieu de préciser la position municipale quant aux frais assumés par la municipalité pour les formations de mise à niveau;

Considérant l'analyse faite du dossier et la recommandation donnée par le comité du personnel (Réf. p.-v. comité du personnel, 03/02/2012 p. 3);

1650.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- Pour les formations de base :

Suite à l'approbation du conseil autorisant l'inscription du pompier à la formation :

- de rembourser à la personne les frais d'inscription sur présentation d'une pièce justificative attestant que le cours est terminé et réussi;
- de ne pas payer de rémunération pour les heures de formation.

- Pour les formations de mise à niveau :

Suite à l'approbation du conseil autorisant la formation :

- d'acquitter les frais de formation pour la mise à niveau;
- de payer les heures de formation des pompiers présents sur une base horaire de 10 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Coop de services de santé Robert-Verrier - Taxes

Considérant l'énoncé de la résolution # 1100.12.10 concernant l'exemption de taxes foncières applicables à la Coop pour la période 2010–2013;

Considérant la contribution municipale versée en juin 2011 pour couvrir les taxes foncières;

Considérant les soldes dus par la Coop pour l'année 2011;

Considérant l'énoncé de la résolution # 1595.01.12 concernant les dossiers susceptibles d'être vendus pour taxes;

1651.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de maintenir la position prise dans le cadre de la résolution # 1595.01.12 concernant les dossiers susceptibles d'être vendus pour taxes;
- d'informer le conseil d'administration de la Coop que le dossier des arrérages dus pour 2011 devra être régularisé d'ici le 9 mars, à défaut de quoi, il sera transmis à la MRC pour fins de procédures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Formations - Autorisation

c.1) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Formation sur l'éthique; rappel

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1238.04.11 concernant l'inscription des élus à la formation donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités;

Copie des formations disponibles jusqu'en avril est fait. Les membres du conseil intéressés donneront leur nom au directeur général pour fins d'inscription.

c.2) Gestion des eaux pluviales

1652.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (30 \$ taxes en sus) et les autres frais inhérents au dossier pour le directeur des travaux publics à la formation sur la gestion des eaux pluviales donnée par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) en mars à Bécancour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c.3) Association des directeurs municipaux (ADMQ) – Congrès 2012

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant qu'à titre de directrice de zone, les frais de congrès de la directrice générale adjointe sont acquittés par l'association sauf le volet salarial;

1653.03.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (450 \$ taxes en sus) et les autres frais inhérents au dossier pour le directeur général au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) prévu pour les 6, 7 et 8 juin 2012;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que le temps de déplacement pour se rendre et revenir de l'activité soit à la charge de l'employé;
- de libérer la directrice générale adjointe pour la durée du congrès et d'acquitter le volet salarial pour la même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c.4) Fédération Québécoise des Municipalités FQM – Commission itinérante; développement durable

1654.03.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (95 \$ taxes en sus) et les autres frais inhérents au dossier pour le maire et le directeur général à la commission itinérante sur le développement durable organisée par la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) à Notre-Dame-du-Bon-Conseil le 20 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Rue Saint-Joseph – Vente de terrains

Considérant les travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout réalisés en 2011 sur la rue Saint-Joseph;

Considérant que le lot 4334083 appartenant à la municipalité peut-être subdivisé en cinq parcelles permettant la construction d'autant de résidences;

Considérant l'avis d'intention donnée par Monsieur Rock Carpentier dans le dossier;

1655.03.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de mettre en vente le lot 4334083 sis sur la rue Saint-Joseph, et ce, pour la somme globale de 125 000 \$;
- de vendre le lot d'un seul tenant et tel que vu;
- de laisser à l'acquéreur la responsabilité de cadastrer le lot en parcelles;
- de fixer à 175 000 \$ la valeur minimale de chaque résidence à construire sur lesdites parcelles;
- de fixer le délai de construction de la résidence à un an suivant le cadastre de la parcelle;
- d'offrir le terrain à M. Rock Carpentier et en cas de désistement de ce dernier de procéder par appels d'offres publiques;
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, la promesse d'achat et les actes notariés inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) **Expo agricole – Rencontre** (reporté)

f) **MTQ – Route 255 (rue Saint-Louis); réaménagement**

Considérant les discussions menées lors de la rencontre du 10 février 2012 avec les représentants du ministère des Transports concernant le dossier de la réfection d'une portion de la route 255 (rue Saint-Louis) entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le 880 Saint-Louis;

Considérant que les travaux projetés impliquent la réfection du pavage et de l'égout pluvial lesquels sont de juridiction provinciale;

1656.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de demander au ministère des Transports de préciser les conditions et éléments requis pour l'établissement d'un protocole d'entente à conclure avec la municipalité pour la réalisation des travaux de réfection projetés sur la portion de la route 255 entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le 880 Saint-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

g) **MTQ – Route 122 (rue Principale); réfection**

Considérant les discussions menées lors de la rencontre du 10 février 2012 avec les représentants du ministère des Transports concernant le dossier de la réfection de la rue Principale sur toute sa longueur;

Considérant que les travaux projetés impliquent la réfection du pavage et de l'égout pluvial lesquels sont de juridiction provinciale;

1657.03.12 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu de demander au ministère des Transports de préciser les conditions et éléments requis pour l'établissement d'un protocole d'entente à conclure avec la municipalité pour la réalisation des travaux de réfection projetés sur l'ensemble de la rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

h) MTQ – Rue Principale/traverse scolaire; relocalisation

Considérant les problématiques de sécurité rencontrées avec la traverse scolaire sise à l'intersection des rues Principale et Bilodeau;

Considérant qu'il y a lieu de relocaliser ladite traverse avec celle existante à l'intersection avec la rue des Hydrangées;

Considérant que la rue Principale est une route de juridiction provinciale et que l'autorisation du ministère des Transports est requise;

1658.03.12 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de demander au ministère des Transports du Québec l'autorisation de relocaliser la traverse scolaire sise au coin des rues Principale et Bilodeau à l'intersection des rues Principale et des Hydrangées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

i) Infotech – Banque d'heures

1659.03.12 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme Infotech concernant l'ajout d'une banque d'heures supplémentaires (option 14 heures) pour la formation et/ou la programmation associées aux logiciels municipaux au coût de 980 \$ (taxes en sus);
- d'autoriser la directrice générale adjointe ou le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

j) Règl. # 368 – Vidange des fosses septiques; autorisation

j.1) Service de vacuum D.L. inc. – Permis d'entrepreneur (reporté)

j.2) Vacuum Drummond inc. – Permis d'entrepreneur

Considérant les dispositions des articles 11 et suivants du règlement # 368 concernant l'obligation d'obtenir un permis d'entrepreneur pour faire la vidange des fosses sur le territoire;

Considérant que les documents exigés ont été fournis;

1660.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de délivrer un permis d'entrepreneur à la compagnie Vacuum Drummond inc. pour la vidange des fosses septiques de résidences isolées présentes sur le territoire, et ce, selon les termes et conditions précisées au règlement # 368;
- que la durée du permis est fixée à un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

j.3) Vacuum 2000 inc. – Permis d’entrepreneur (reporté)

j.4) Pompage Sanivert – Permis d’entrepreneur

Considérant les dispositions des articles 11 et suivants du règlement # 368 concernant l'obligation d'obtenir un permis d'entrepreneur pour faire la vidange des fosses sur le territoire;

Considérant que les documents exigés ont été fournis;

1661.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- de délivrer un permis d'entrepreneur à la compagnie Pompage Sanivert pour la vidange des fosses septiques de résidences isolées présentes sur le territoire, et ce, selon les termes et conditions précisées au règlement # 368;
- que la durée du permis est fixée à un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

k) Commission scolaire des Chênes – Nouvelle école; suivi

Avis est donné par M. Lavigne que la Commission scolaire a conclu une entente avec Drummondville pour la réalisation de son projet dans le secteur du complexe sportif à Saint-Charles-de Drummond.

l) Hôtel de ville - Rénovation

Considérant les discussions menées lors de la préparation du budget 2012 et en séance préparatoire sur le dossier;

1662.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu que des offres de services soient demandées à des firmes d'architectes pour la préparation de propositions dans le cadre des travaux de rénovations et de réaménagement de l'hôtel de ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

m) Bâtiments municipaux – Accès et sécurité

Considérant la soumission datée du 23 février 2012 de S.O.S. Alarme modifiant le système d'alarme actuel dans les bâtiments municipaux;

1663.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- de retenir la proposition de la firme S.O.S. Alarme inc. pour les modifications à faire sur les accès des différents bâtiments municipaux, et ce, selon les termes de la proposition faite en date du 23 février 2012 et pour les montants suivants :
 - équipements & matériel : 9 573,28 \$ (taxes incluses)
 - installation (base horaire) - coût estimé : 3 987,33 \$ (taxes incluses)
- de financer la dépense à partir des surplus cumulés disponibles au 31 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

n) Élections 2013 – Districts électoraux

Considérant que les conditions requises par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités sont rencontrées;

Considérant l'énoncé des articles 40.1 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités concernant la possibilité de reconduire la même division en districts électoraux que celle utilisée pour les élections de 2009;

1664.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de demander à la Commission de la représentation électorale du Québec de confirmer que la municipalité remplit les conditions prescrites par la loi;
- le cas échéant, de reconduire pour les élections générales de 2013 la même division en districts électoraux que celle utilisée pour les élections de 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

o) FQM – Loi sur la Qualité de l’Environnement/appui

CONSIDÉRANT que le projet de loi n° 89 : Loi modifiant la Loi sur la qualité de l’environnement afin d’en renforcer le respect a été sanctionné par l’Assemblée nationale du Québec le 5 octobre 2011;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative vise à accroître la protection de l’environnement par la mise en place de peines plus sévères et de sanctions administratives pécuniaires;

CONSIDÉRANT que cette mesure législative accorde des pouvoirs d’ordonnance au ministre ainsi qu’aux personnes désignées par celui-ci;

CONSIDÉRANT que, lors d’une infraction à la présente loi ou à ses règlements, l’administrateur ou le dirigeant de la personne morale sera présumé avoir commis lui-même cette infraction, à moins qu’il établisse qu’il a fait preuve de diligence raisonnable en prenant toutes les précautions nécessaires pour la prévenir;

CONSIDÉRANT que les municipalités, leurs dirigeants et les administrateurs doivent se conformer aux nouvelles mesures découlant de cette loi;

CONSIDÉRANT que ce changement d’approche obligera les municipalités à mettre en place des systèmes de gestion et de suivi environnementaux parfois lourds et coûteux;

CONSIDÉRANT que, depuis le 4 novembre 2011, l’obtention, le maintien ou le renouvellement d’une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l’environnement sont conditionnels à la production de certains documents par les dirigeants et administrateurs des municipalités, dont un formulaire de déclaration obligatoire;

CONSIDÉRANT que, dorénavant, les administrateurs des municipalités devront obligatoirement déclarer s’ils ont été reconnus coupables d’une infraction à la Loi sur la qualité de l’environnement, à une loi fiscale ou à un acte criminel;

CONSIDÉRANT qu’en cas de refus des administrateurs des municipalités de remplir le formulaire de déclaration, l’émission des autorisations sera compromise et que ce refus pourra être retenu comme un motif d’infraction à la présente loi;

CONSIDÉRANT que les personnes désignées par le ministre peuvent, depuis le 1^{er} février 2012, imposer des sanctions administratives pécuniaires lorsqu’une municipalité, un des ses employés ou de ses mandataires commet une infraction à la loi;

CONSIDÉRANT les implications et les conséquences qu’a cette loi sur les nombreuses demandes d’autorisation qui seront déposées par les municipalités au cours des prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les élus municipaux se voient déjà dans l’obligation de se soumettre à un code d’éthique;

1665.03.12

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

D'EXPRIMER l'objection de la *municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover* à l'endroit des nouvelles mesures de contrôle et de reddition de comptes qui s'appliquent aux municipalités par l'entremise de cette loi;

DE DEMANDER au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de ne pas assujettir les municipalités à cette loi;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à monsieur Pierre Arcand, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et à la Fédération Québécoise des Municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

p) Transport Diligence – Protocole 2012; nomination et autorisation

1666.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de désigner monsieur Benoit Carignan, directeur des finances et trésorier de la ville de Drummondville, pour siéger à titre de représentant des municipalités sur le conseil d'administration de Transport Diligence inc.;
- d'accepter le protocole d'entente 2012 pour le Service de transport des personnes handicapées tel que proposé par Transport Diligence inc., et ce, pour une contribution municipale de 10 977 \$;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 411 – Rémunération des élus; adoption

Considérant le projet déposé à la séance ordinaire du 6 février 2012;

Considérant l'avis de motion donné le 6 février 2012;

Considérant l'avis public donné en date du 7 février 2012;

1667.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter tel que présenté le règlement # 411 lequel a pour objet d'abroger le règlement # 393 relatif à la rémunération des élus et d'établir les règles applicables à ladite rémunération et aux rémunérations additionnelles pour les années 2012 et suivantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Règl. # 412 – Puits artésiens et de surface/protection; adoption

1668.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter tel que présenté le règlement # 412 lequel a pour objet d'établir les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et de régir l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Règl. # 413 – Districts électoraux 2013; avis de motion (reporté)

9. URBANISME - DOSSIERS

a) Comité consultatif d'urbanisme (21/02/2012) - Dépôt

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 21 février 2012 est fait.

b) Permis de construction – Janvier et février 2012

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour la période de janvier et février 2012 et du comparatif avec l'année 2011 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

c) Rue Saint-Joseph - Prolongement

c.1) Lot 4334115 et 4334116 – Caractère de rue

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (Réf. p.-v. urb. résol. # 07.02.12);

Considérant les dispositions concernant la présence d'une zone tampon, l'entreposage et la mise en place d'un écran végétal permanent énoncées à l'article 3.4.1.2 du règlement de zonage # 230 pour la zone Cb6;

Considérant la proximité de l'usage résidentiel notamment sur la route 122;

Considérant que le prolongement de la rue Saint-Joseph implique la prolongation des réseaux d'aqueduc et d'égout et leur bouclage avec les réseaux présents sur la route 122 le cas échéant;

1669.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'autoriser la suppression du caractère de rue associé aux lots 4334115 et 4334116, et ce, conditionnellement à ce :

- qu'une servitude réelle et perpétuelle soit donnée à la municipalité pour le passage des infrastructures d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial sur lesdits lots en vue du raccordement de celles-ci aux réseaux présents sur la route 122 par les propriétaires (dans le cadre du contrat de vente à intervenir);
 - que la largeur minimale requise pour ladite servitude sera de 15 mètres par la profondeur des lots;
 - qu'un écran végétal permanent d'une hauteur minimale de 2 mètres sera installé à limite des lots 4334113, 4334114, 4334115 et 4334077 le long des zones résidentielles Ra14 et Ra37;
 - qu'une zone tampon d'une profondeur minimale de 15 mètres sera maintenue sur les lots 4334114, 4334115 et 4334116 le long des zones résidentielles Ra 14 et Ra 37 et ne pourra être utilisée que pour le stationnement de véhicule;
 - que l'entreposage de rebuts, ferraille et autres matériaux de même nature est prohibé sur l'ensemble de la propriété.
- le cas échéant, de préparer un projet de modification de l'article 3.4.1.2 du règlement de zonage pour tenir compte des exigences mentionnées ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c.2) Lot 4334115 – Caractère de rue

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (Réf. p.-v. urb. résol. # 07.02.12);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1669.03.12 concernant la suppression du caractère de rue sur les lots 4334115 et 4334116;

Considérant que le prolongement de la rue Saint-Joseph sur le lot 4334115 appartenant à la compagnie 9155-3537 Québec inc. implique la prolongation des infrastructures d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de même que leurs bouclages avec les réseaux présents sur la route 122 le cas échéant;

Considérant les dispositions du règlement de lotissement # 231 concernant la profondeur des terrains longeant la voie ferrée, les aires de virée et la mise en forme de rue;

1670.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- d'autoriser la suppression du caractère de rue associé au lot 4334115, et ce, conditionnellement à ce :

- qu'une servitude réelle et perpétuelle soit obtenue par le requérant en faveur de la municipalité pour le passage des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur les lots 4334115 et 4334116 à être cédé à la compagnie 9119-5529 Québec inc., et ce, en vue de leurs raccordements éventuels aux réseaux présents sur la route 122 dans le cadre du contrat de vente à intervenir entre les parties;
- que la largeur minimale requise pour ladite servitude sera de 15 mètres par la profondeur des lots.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) 880 Rang 4 Simpson – Usage/amendement au zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (Réf. p.-v. urb. résol. # 08.02.12);

Considérant l'avis donné par la firme SCU urbanisme dans le dossier;

Considérant les dispositions du règlement de zonage # 230 prescrivant un usage principal par lot;

Considérant que l'usage projeté ne peut être réalisé que sur un lot dont les dimensions sont conformes aux dispositions du règlement de lotissement # 231;

1671.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu d'informer les requérants que la demande telle que présentée n'est pas conforme aux dispositions des règlements de zonage # 230 et de lotissement # 231 et ne peut être acceptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Rue Saint-Joseph – Logement au sous-sol/amendement au zonage

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (Réf. p.-v. urb., résol. # 09.02.12);

1672.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme sur le dossier;
- de ne pas donner suite à la demande telle que formulée par le requérant;
- de maintenir telles quelles les dispositions du règlement de zonage applicables dans la zone Ra 37 et de ne pas permettre l'implantation de logement au sous-sol des résidences.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) 5155 Route 122 – CPTAQ/appui

Considérant la position prise par le comité consultatif d'urbanisme dans le dossier (Réf. p.-v. urb., p. 10);

Considérant les démarches en cours avec la MRC de Drummond dans le cadre de la révision du schéma d'aménagement;

Considérant que le secteur visé par la demande d'appui ne fait pas partie des demandes présentées par la municipalité dans le cadre du dossier soumis à la MRC ni des ilots déstructurés;

1673.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- de demander au requérant de fournir des informations supplémentaires quant aux usages projetés sur la partie de lot objet de la demande d'appui;
- de réévaluer le dossier à la lumière des informations fournies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Comité d'embellissement - Terrains; orientations

Considérant les discussions menées en séances préparatoires sur le dossier;

Considérant les sommes disponibles au budget 2012 pour le dossier;

1674.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de retenir les projets suivants :
 - Panneau d'accueil (sortie 185 de l'autoroute) : éclairage et ajout de fleurs
 - Domaine St-Cyrille : achat et plantation d'arbres
 - Intersection Principale/Saint-Louis : aménagement de terrain
 - Façade de la caserne : aménagement du terrain
 - Intersection Principale/Boisvert : aménagement de terrain
- de préparer des estimés de coûts détaillés et, le cas échéant, de procéder aux appels d'offres requis pour l'exécution des travaux et l'achat d'équipement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. URBANISME - PIIA

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des travaux publics (27/02/2012)

Dépôt du procès-verbal du comité des travaux publics en date du 27 février 2012 est fait.

a.1) OMH – Épandage d’abrasif

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics dans le dossier (Réf. p.-v. trav. publics 27/02/2012, p. 2);

1675.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'informer le conseil d'administration de l'office municipal d'habitation que la municipalité fera l'épandage de l'abrasif dans les stationnements pour le solde de la période hivernale;
- que le travail sera fait sur demande de la directrice de l'OMH;
- que le travail sera facturé sur base horaire pour le temps homme et forfaitaire pour les équipements;
- que pour la saison 2012-2013, l'organisme devra trouver un autre fournisseur de service que la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.2) V. Leclair – Rue Beauséjour/projet de tournage; autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics dans le dossier (Réf. p.-v. trav. publics 27/02/2012, p. 3);

1676.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'informer la requérante que la municipalité autorise la fermeture de la rue Beauséjour pour la réalisation du projet de tournage soumis;
- que les arrangements devront être pris avec le directeur des travaux publics au moins 5 jours avant le début de l'activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Zone scolaire – Panneaux (reporté)

c) Parc Guèvremont – Aménagements (reporté)

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Rue Saint-Hilaire – Aqueduc/égout; mandat

Considérant l'avis donné par l'entrepreneur responsable des travaux à l'effet que le dossier a été transféré à Me Claude Roy pour fins de procédures;

1677.03.12

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de mandater Me Josée Vendette pour représenter la municipalité dans le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) JLM Construction – Projet développement domiciliaire (reporté)

c) Transport d'eau 2011 – Demande d'aide financière

Considérant que la municipalité a encouru pour plus de 41 140 \$ de frais pour l'achat et le transport d'eau potable, et ce, afin de maintenir le service aux usagers entre janvier et décembre 2011;

Considérant que le service est dispensé à plus de 1000 personnes sur les 4408 que compte la municipalité;

1678.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de demander au ministre de la Sécurité publique du Québec une aide financière pour compenser les frais encourus par la municipalité pour l'achat et le transport d'eau potable durant l'année 2011 lesquels s'élèvent à ce jour à 41 144 \$;
- le cas échéant, d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Rue Saint-Hilaire – Laboratoire LVM; frais supplémentaires

Considérant la facturation supplémentaire produite par la firme LVM inc. au montant de 1 286,21 \$ (taxes incluses);

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1503.10.11 attribuant le contrat à la firme LVM inc. pour une somme de 5 500 \$;

Considérant le rapport fait par la firme d'ingénierie responsable de la surveillance des travaux;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (réf. p.-v. travaux publics, p. 5);

1679.03.12

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande de paiement pour des honoraires supplémentaires telle que présentée par le requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Approvisionnement en eau – Orientations (reporté)

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) **Camion-citerne # 1 – Réparations** (reporté)

b) **Rapport des sorties – Février 2012**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie au 29 février 2012 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) **Finale des Jeux du Québec - Hiver 2015; appui**

CONSIDÉRANT QUE la venue, à l'hiver 2015 de la Finale des Jeux du Québec à *Drummondville* dans la région du Centre-du-Québec représente à nos yeux une occasion extraordinaire, permettant à notre jeunesse de se lier d'amitié, de coopérer, de fraterniser et également de connaître des jeunes des autres régions du Québec, pendant les 10 jours de ce grand événement sportif typiquement québécois;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra de promouvoir l'activité physique et les saines habitudes de vie auprès des citoyens de tous les âges et de mettre en valeur la culture de l'endroit, son patrimoine, ses institutions et ses artistes.

1680.03.12

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu que la municipalité de saint-Cyrille-de-Wendover, de concert avec le milieu organisateur, la région et le sport fédéré, en conformité avec les plans et modalités entendus aux Jeux du Québec, s'engagent à :

- appuyer la Ville de Drummondville dans ses démarches pour l'obtention de la 50e Finale des Jeux du Québec d'hiver 2015;
- promouvoir la Finale des Jeux du Québec - Hiver 2015. C'est-à-dire informer ses clientèles (enfants, parents, employés, etc.) de la programmation de la Finale des Jeux du Québec;
- encourager la présence et fournir dans la mesure de ses capacités des ressources humaines (bénévoles) pour l'organisation de ce grand rassemblement sportif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Société de l'aréna – Procès-verbaux; dépôt** (reporté)

16. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ

a) **Certificat de disponibilité C-04/12**

Je, soussigné, Mario Picotin, directeur général/secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour

acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 5 mars 2012

Mario Picotin
Directeur général

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- G. Filion
 - Item 9d) 880 4^e Rang de Simpson; explication
- M. Painchaud
 - Item 8h) Règl. # 412; explication

18. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Signé :

Maire

Directeur général/Sec-trésorier